

Votants : 78
Convocation du Conseil de Communauté :
le 7 mars 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 mars 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

PREFECTURE DEUX-SEVRES

Séance du lundi 17 mars 2014

21 MARS 2014

RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN TABLEAU DES EFFECTIFS

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Joël BOURCHENIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Sylvie DEBOEUF, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Catherine GAUFICHON, Michel GENDREAU, Gérard GIBAULT, Nicole GRAVAT, Jean-Jacques GUILLET, Nicole IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Gérard LABORDERIE, Virginie LEONARD, Elisabeth MAILLARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Dominique VALLEE, Daniel VEILLET, Huseyin YLIDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Bianche BAMANA à Michel GENDREAU, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne LABBE à Alain PIVETEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Franck MICHEL à Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Christophe POIRIER à Jean-Louis SIMON, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT à Françoise TALBOT

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :
Manvyome ARDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Thierry BUREAU, Robert GOUSSEAU, Emmanuel GROLLEAU, Rabah LAICHOIR, Olivier MARIE

Titulaires absents excusés :

Bianche BAMANA, Gilbert GOLAZ, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Jean-Pierre MIGAULT, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 MARS 2014

RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jacques BROSSARD, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais, issue de la fusion de la CAN et de la CCPC et extension de la Commune de Germond Rouvre.

Vu le tableau des effectifs adopté par délibération du Conseil communautaire du 24 janvier 2014,

Les postes permanents peuvent être occupés par les agents contractuels conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et dont la rémunération sera fixée par référence au grade indiqué dans le tableau joint en annexe.

Le conseil communautaire du 16 décembre 2013 a adopté la création d'un service commun – garage communautaire – au titre de la mutualisation Ville de Niort et CAN ;

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 est publiée. Elle dispose que « les agents qui exercent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit, après avis de la CAP de l'EPCI à fiscalité propre ou à la Commune chargée du service commun » Vous trouverez ci-dessous les créations de postes s'y référant ;

Par ailleurs, pour tenir compte de l'évolution des organigrammes, il est nécessaire de créer 2 postes de rédacteurs.

- Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :
- Approuver le tableau des effectifs proposés en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BROSSARD

Maire-Président Délégué



Création d'un Tableau des effectifs.xlsx

Budget	Filière	Categorie	Grade et Temps de travail	Effectifs		
				Budgétaires	Pourvus	
Principal	Filière administrative	B		11	9	
				3	1	
				2		
				Rédacteur Territorial	2	
					1	1
				Adj. Adminis. Princ 1 Cl	1	1
					8	8
					1	1
				Technicien territorial	1	1
					7	7
				Adj Tech Princ 1 Cl	2	2
			Adj Tech Princ 2 Cl	3	3	
			Adj Tech Technique 2 Cl	1	1	
			Agent de Maîtrise	1	1	
Total général				11	9	